

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 janvier 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA NOTE CANADIENNE AUX É.-U. AU SUJET
DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES PNEUS MICHELIN

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le texte de la note adressée par l'ambassade du Canada au gouvernement américain le 19 janvier 1973 au sujet de l'imposition de droits compensateurs par les États-Unis sur l'importation des pneus Michelin du Canada.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION DES NORMES DE SÉCURITÉ—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre de présenter une motion de nature urgente à la suite des accusations portées par l'Association canadienne du personnel volant des lignes aériennes selon lesquelles le gouvernement n'a pas appliqué de façon satisfaisante les normes de sécurité durant les vols commerciaux, notamment par rapport aux heures de travail en vol, à la formation des hôtesses de l'air et aux méthodes de sécurité. Je propose donc, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que cette Chambre charge le ministre des Transports d'entreprendre immédiatement une enquête sur l'application des règlements de sécurité du ministère des Transports au cours des vols et de faire rapport cette semaine à la Chambre, afin d'assurer à la population que des mesures sont prises pour veiller à l'application de ces normes.

M. l'Orateur: La motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

LES GRAINS

LE PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR 1973—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je voudrais, avec le consentement unanime de la Chambre, proposer une motion portant sur une question d'urgence nécessaire. La question se pose en raison de deux positions divergentes: celle du ministre de l'Agriculture qui a conseillé aux céréaliculteurs de l'Ouest d'ensemencer 13 millions d'acres de blé, d'une part, et d'autre part, celle du ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui leur a conseillé de poursuivre la mise en œuvre d'un programme de diversification et de semer d'importantes quantités d'orge et de colza. Je propose donc, avec l'appui du député de Meadow Lake (M. Neddoly):

Que le comité permanent de l'Agriculture se réunisse immédiatement et examine les recommandations de la conférence agricole fédérale de novembre dernier ainsi que celles du ministre de l'Agriculture et du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et que le comité fasse rapport le plus tôt possible à la Chambre sur les programmes de production pour la saison prochaine.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être présentée.

* * *

LA LOI SUR LE PILOTAGE

PROROGATION AU 1^{er} FÉVRIER 1974 DES RÈGLEMENTS
MENTIONNÉS À L'ARTICLE 43(4)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-127, tendant à modifier la loi sur le pilotage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1410)

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

L'APPLICATION DE MESURES DE SÉCURITÉ AUX
AÉROPORTS

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-128, tendant à modifier la loi sur l'aéronautique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)